CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUXELLES ET L'ASBL IMMERSIVE HUB

Entre :

L'ASBL Immersive HUB (numéro d'entreprise : 0735 802 309) dont le siège social est établi au 43 rue du Taciturne à 1000 Bruxelles, ci-après communément dénommée « l'Organisateur », et valablement représentée aux fins de la présente par Mr. Hamza El Azhar, et Mr. Mario Iacampo, administrateurs.

et

La Ville de Bruxelles,

Ici, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Monsieur Philippe Close, Bourgmestre, Madame Delphine Houba, Echevine de la culture, du tourisme et des grands évènements et Monsieur Dirk Leonard, Secrétaire Communal, conformément à la décision du Collège du ……...….. et du Conseil Communal du …… .

dénommée ci-après La Ville,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'engendrent l'expérience immersive : « *Van Gogh, The Immersive Experience »,*

Considérant que l'artiste Van Gogh contribue au développement de la peinture en Europe à la fin du XIXème siècle est aujourd'hui célèbre à travers le monde,

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles sur les aspects multiculturels, d'éducation et de convivialité ;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'attrait touristique du centre-ville ;

Considérant la création d'emplois que génère ce type d'événement, le rayonnement et l'image de la Région de Bruxelles-Capitale et les nuits d'hôtel supplémentaires sur le territoire engendrées par ce type d'événements internationaux ;

La Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'organisateur en ce qui concerne l'expérience immersive : « *Van Gogh, The Immersive Experience »* à partir du 17 février 2023 à la Galerie Horta, au 116 Rue Marché au Charbon 1000 Bruxelles.

Article 2 : engagements de Immersive Hub ASBL

L'ASBL Immersive Hub s'engage à :

- Organiser l'exposition événement: *Van Gogh: The Immersive Experience* à partir du 17 février 2023).

- respecter les prescriptions en matière de propreté et se sécurité des services de la Ville de Bruxelles, de la Zone de Police « Bruxelles Capitale Ixelles » et des services de secours, ainsi que tout autre service concerné ;

- donner libre accès aux représentants des services de la Ville sur les lieux de l'événement et aux environs et leurs accorder toutes les facilités afin de pouvoir accomplir leur mission de surveillance du respect des prescriptions évoquées ci-dessus ;

- prendre toutes les dispositions requises pour assurer en permanence la sécurité des sites;

- Etablir un partenariat avec l'ASBL SOBRU afin de faire bénéficier au personnel de la Ville de tarifs préférentiels, proposant une réduction de 20% sur le prix des tickets, en présentant la carte du personne de la Ville de Bruxelles au guichet.

- Établir un partenariat avec les Maisons de Quartier afin qu'elle puisse proposer des visites groupées à leurs publics cibles.

- Proposer un tarif préférentiel aux écoles dont le PO est la Ville de Bruxelles au prix 7,50 € par ticket (au lieu de 13€ pour les tarifs réduits) en cas de commande pour un minimum de 100 tickets pour accéder l'exposition ; ou de 9€ par ticket pour des groupes plus restreints.

- Tout document destiné au public dans le cadre de l'événement faisant l'objet de la présente convention doit se référer nécessairement au partenariat avec la Ville. Le logo de la Ville mis à la disposition de l'Organisateur sur simple demande, doit également y figurer. Par ailleurs, l'Organisateur devra apposer sur sa devanture commerciale, de façon visible, le logo de la Ville afin que le public soit informé de sa participation. L'Organisateur accepte que l'adresse de l'événement et son nom soient utilisés et communiqués par la Ville uniquement à des fins de communications en lien avec l'objet de la présente convention sur différents supports comme, à titre d'exemple non exhaustif, le(s) site(s) internet, le magazine de la Ville « Le Brusseleir », ou toute autres formes de supports.

Article 3 : engagements de la Ville

La Ville accorde son soutien à l'événement, pour autant que les autorisations sollicitées bénéficient de l'avis favorable des services de Police et de prévention.

La Ville s'engage à mettre à disposition de l'Organisateur les supports d'affichages suivant, pour une période du 23 juillet au 10 août 2023, afin d'y placer une affiche promotionnelle de l'événement.

Article 4 : assurance

L'ASBL, ou ses partenaires d'exploitation, est tenue de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile objective conformément à la loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances, et à ses arrêtés d'exécution des 28 février 1991 et 5 août 1991 ;

La Ville n'assume aucune responsabilité en cas d'accident ou incident pouvant survenir du fait ou lors de l'organisation de l'événement.

Article 5 : durée

Cette convention est conclue pour la durée de l'événement (à partir du 17 février 2023 et jusqu'à sa fermeture le 8 janvier 2024, sauf prolongation).

Article 6 : condition résolutoire

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

Article 7 : litiges

Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.

Fait en deux exemplaires et de bonne foi, à Bruxelles, le ……..…. 2023

Pour l'ASBL Immersive Hub,

Administrateur,
Hamza El Azhar

Administrateur,
Mario Iacampo

Pour la Ville de Bruxelles,

Le Collège,

Le Secrétaire communal, Dirk LEONARD	Echevine de la culture, du tourisme et des grands Évènements, Delphine HOUBA	Bourgmestre, Philippe CLOSE